



DIRECTION GENERALE
DES INFRASTRUCTURES
ET DE L'AMENAGEMENT

DIRECTION DES ROUTES

Service *Exploitation* et Sécurité Routière

Dossier suivi par :
M. Bertrand LE FORMAL – 02 97 69 50 20
mail : bertrand.leformal@morbihan.fr
fax : 02 97 69 50 25

Vannes, le 10 Août 2016



2016AR02430
GESTIONNAIRE DOSSIER

MD

COPIE A

- Le Maire

- Mairie ROZO

- DG-S

Monsieur Bernard HILLIET
Maire de QUIBERON
Mairie

7, rue de Verdun
CS 90801
56178 QUIBERON Cédex

Objet : modification simplifiée n° 1 du P.L.U

Monsieur le Maire,

Par courrier en date du 2 Août 2016, vous m'avez transmis le projet de modification simplifiée n°1 du Plan Local d'Urbanisme de votre commune et je vous en remercie.

Ce projet qui vise à lever la servitude de périmètre d'attente sur le secteur de l'O.A.P n°13 n'appelle aucune observation ni remarque particulière de la part du conseil départemental.

Je vous prie de croire, Monsieur le Maire, en l'assurance de ma considération distinguée.

LE PRÉSIDENT DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL

Pour le président du conseil départemental

et par délégation,

Le directeur des routes

Xavier DOMANIECKI



Dossier suivi par : Alain JACQUET
Téléphone : 02 41 87 33 36
Courriel : a.jacquet@inao.gouv.fr

N/Réf : 2016 – 09/ AJ/AB
V/Réf : BH/MD/NA*2016DAR01330

Objet : PLU QUIBERON
Modification 1

Monsieur Bernard HILLIET
Maire

7 rue de Verdun
CS 90801
56178 QUIBERON

Nantes, le 7 septembre 2016.

Monsieur le Maire,

Par courrier en date du 2 août dernier, vous avez fait parvenir à l'INAO, pour avis, le projet de modification simplifiée n° 1 du PLU de votre commune, arrêté par délibération du Conseil Municipal en date du 2 août 2016.

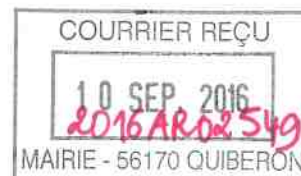
La commune de Quiberon est située dans l'aire géographique de l'Indication Géographique (IG) « Whisky de Bretagne ». Elle appartient également aux aires de production des Indications Géographiques Protégées (IGP) « Cidre de Bretagne », « Farine de Blé Noir de Bretagne » et « Volailles de Bretagne ».

Toutefois, après examen du dossier, je vous informe que l'INAO n'a pas d'objection à formuler à l'encontre de ce projet.

Je vous prie de croire, Monsieur le Maire, à l'assurance de ma considération distinguée.

Pour le Directeur et par délégation
La Déléguée Territoriale,

Laurence GUILLARD



MONSIEUR BERNARD HILLIET
MAIRIE
7, RUE DE VERDUN
CS 90801
56178 QUIBERON CEDEX

AURAY, le 1^{er} septembre 2016

Monsieur le Maire,

Vous nous avez transmis pour avis les pièces relatives à la modification simplifiée n°1 du plan local d'urbanisme de votre commune et nous vous en remercions.

En regard de l'ajustement que vous souhaitez apporter à votre document qui vise à faciliter la mise en place d'un programme de logements en locatif social à proximité de la gare, la Chambre de Commerce et d'Industrie du Morbihan n'a pas de remarque particulière à formuler sur votre projet.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, l'expression de ma considération distinguée.

Le Président de la Délégation
d'Auray

Jean-François SERAZIN

P/O 

SNCF IMMOBILIER
DIRECTION IMMOBILIERE TERRITORIALE DE L'OUEST
15, Boulevard de Stalingrad - 44 000 NANTES
Tél. : (33) 2 40 08 16 28

Nantes, le 27 SEP. 2016

Monsieur Bernard HILLIET
Maire
Mairie de Quiberon
7 rue de Verdun
CS 90801
56178 QUIBERON cedex



GESTIONNAIRE DOSSIER

- MD

COPIE A

- Made 2020

N/Réf : 1609D098PVL-SG-RMD
Affaire suivie par Sylvain GOUTTENEGRE
sylvain.gouttenegre@reseau.sncf.fr

Objet : Modification simplifiée n° 1 du PLU de Quiberon

Monsieur le Maire,

Par courrier daté du 2 août 2016, vous m'avez informé de la modification simplifiée du Plan Local d'Urbanisme de la commune de Quiberon et je vous en remercie.

Toutefois, après recherches, aucun projet relatif aux chemins de fer n'a été trouvé sur la commune.

Je n'ai donc aucune information ou servitude à vous transmettre.

Je reste à votre disposition pour toute précision complémentaire et vous prie de croire, Monsieur le Maire, à l'assurance de ma considération distinguée.

Le Responsable du Pôle Valorisation et Logements

Sylvain GOUTTENEGRE



Direction générale des services
Pennrenerezh ar servijoù

Direction de l'aménagement et de l'égalité
Service Connaissance, Observation,
Planification et Prospective
Personne chargée du dossier : *Arnaud Degouys*
Fonction : Chargé de l'aménagement de l'espace
et de la stratégie foncière
Tél. : 02 90 09 17 37
Courriel : arnaud.degouys@bretagne.bzh

Monsieur Bernard HILLIET
Maire de Quiberon
7 rue de Verdun
56178 QUIBERON

MD ✓
Le Maire
Maïeles ROZO
JGS

→ Référence à rappeler dans toutes vos correspondances
N° : 172962/DIRAM/SCOPP/AD

Rennes, le 11 OCT. 2016

Objet : modification simplifiée n° 1 du PLU

Monsieur le Maire,

Je vous informe que j'ai bien réceptionné les éléments concernant votre dossier : modification simplifiée n° 1 du PLU du 03/08/16 et je vous en remercie.

La Bretagne connaît aujourd'hui une croissance démographique remarquable. Cette dynamique est un indicateur fort de l'attractivité et de la vitalité de notre région, qui place la problématique de la gestion du foncier et de ses usages au cœur des préoccupations de l'ensemble des acteurs du territoire. Elle constitue également un défi majeur en matière d'habitat, d'équipements, d'emplois, d'accessibilité et de formation.

Devant l'importance de ce défi, et dans une perspective de responsabilité partagée sur l'aménagement du territoire breton, la Région considère les documents de planification et de programmation comme une réponse stratégique de premier ordre, dont la qualité doit garantir la cohésion et l'aménagement durable de la Bretagne. Parce que les enjeux de l'aménagement se jouent aujourd'hui à l'échelle du territoire vécu et du bassin de vie, la Région encourage la couverture progressive de l'ensemble du territoire par un Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT) à l'échelle du Pays, et par un Plan Local d'Urbanisme et un Programme Local de l'Habitat à l'échelle intercommunale.

La Région est très attentive à l'élaboration des documents de planification, qui doivent permettre aux acteurs du territoire de créer une dynamique collective et d'élaborer un projet de territoire de qualité, dans le cadre d'une concertation locale forte.

Pour répondre à l'attente des territoires, soucieux de disposer d'éléments sur les politiques régionales, le site internet de la Région Bretagne met à disposition les publications et les orientations relatives à la stratégie foncière régionale et aux politiques régionales d'aménagement durable (www.bretagne.bzh, rubrique les politiques/territoires/aménager durablement l'espace). Parmi ces publications, la contribution initiale de la Région aux SCOT de Bretagne synthétise ainsi les préconisations régionales en matière de planification territoriale, à l'échelle des bassins de vie. Dans le cadre de la procédure que vous menez actuellement, je vous invite à prendre connaissance de ces orientations qui pourront, je l'espère, apporter des éléments utiles à votre réflexion.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, l'expression de mes salutations très distinguées.

La cheffe du service connaissances, observation,
planification et prospective

Catherine GUEGUEN